



AVIS de COURSE

Challenge D'Automne SRCO Championnat Voiles OCEANES Régate en double

, Dimanche 08 Octobre 2017

Pour
Voiliers jaugés FFV HN Osiris
à
OUISTREHAM

Clôture des inscriptions Vendredi 06 Octobre 2017

- A partir de 08h15, Confirmation des inscriptions* au club house de la SRCO
- 09 h 00, Briefing au club house de la SRCO
- 10 h 00, SAS de sortie
- 11 h 00, signal d'avertissement
- 16 h 45, SAS de retour (fermeture des portes)
- 17 h 00, Proclamation des résultats et remise des prix au club house de la SRCO

* Inscription en ligne sur le site SRCO.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus* d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A - B - C* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *3°* catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux :
Classe 1 (groupe net inférieur ou égal à 18,5)
Classe 2 (groupe net supérieur à 18,5)
Classe 3 (bateau appartenant à la classe L)

et/ou aux bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de *8* net.

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire uniquement en complétant le formulaire sur le site au plus tard le 06/10/17. La confirmation des inscriptions se fera le Dimanche 08 Octobre de 8h15 à 9h00
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder au moment de leur inscription en ligne:
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes classes	20 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
Dimanche 08/10/17 de 8h15 à 9h00

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
08/10/17	11h	Toutes classes

5.3 Marées

08/10/2017	heure
PM Coef 103 h 7,70 m	13h11'
BM h 0,80 m	20h29'

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 06/10/2017
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL (Coefficient Vent Léger). Il n'y aura qu'un seul classement.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : contacter la capitainerie du port

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu à la SRCO le 08 Octobre 2017 à 17H00. Tous les concurrents et leurs équipages sont invités à y assister.

En cas d'empêchement, les skippers doivent désigner une personne pour représenter leur bateau.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- SRCO : 02 31 96 13 30 (répondeur interrogé régulièrement)